

Bulletin d'information

Novembre 2002

Dans ce numéro.....

- *Mot du Titulaire*
Page 1
- *L'économie sociale et l'investissement responsable au Québec*
Corinne Gendron
Page 2
- *Le Site Internet du Mois*
Page 7
- *Les séminaires scientifiques de la Chaire*
Page 8
- *Programmation des séminaires scientifiques*
Page 8

Mot du Titulaire

Claude Béland

Bienvenue sur le site de la Chaire Économie et Humanisme de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.

Pourquoi rapprocher l'économie et l'humanisme ? Parce que, sous l'effet de la mondialisation, on assiste à des mutations profondes et à l'ouverture de nombreux débats sur leurs effets. Pour les uns, la mondialisation nouvelle multiplie le potentiel de croissance économique et favorise les possibilités de l'intelligence, du savoir, de l'innovation et de la créativité. Pour les autres, elle est la source de problèmes sociaux importants et menace la souveraineté des États ainsi que la démocratie. Elle se-

rait aussi à la source de mutations éthiques importantes.

La Chaire veut s'inscrire dans ces débats et faire en sorte que les gestionnaires d'entreprises prennent leur place dans ce nouveau monde de façon que leurs actions contribuent efficacement à faire en sorte de rétablir l'équilibre entre l'économie et l'humanisme. Car après tout, le plus grand défi est de faire en sorte que l'économie soit servante d'une société juste et prospère.

L'économie sociale et l'investissement responsable au Québec

Corinne Gendron

Professeure et chercheure principale, Chaire Économie et Humanisme, ORG-ÉSG, UQAM

L'économie sociale au Québec

Selon les définitions qu'on lui donneⁱⁱⁱ, l'économie sociale existe depuis longtemps au Canada. Les coopératives ont joué un rôle majeur dans le développement économique du Québec, notamment à travers le Mouvement Desjardins qui fut, avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Société générale de financement, l'un des piliers de ce qui allait devenir le modèle québécois de développement. Caractérisé par la concertation entre les différents acteurs (patronat, État et société civile) ce modèle aura permis l'essor économique du Québec à partir des années 1960 et de ce que nous appelons la *Révolution tranquille*. À la même époque, le secteur associatif s'est développé autour de différents enjeux pour donner naissance à un mouvement communautaire très dynamique. Ancrée dans ces expériences de plusieurs décennies déjà, c'est néanmoins à une nouvelle vague d'économie sociale que l'on assiste depuis le milieu des années 1990.

Les conditions économiques, le processus de mondialisation et la mise en cause de l'État providence ont en quelque sorte créé un terrain propice à une implication de plus en plus active des acteurs des différentes composantes de l'économie sociale dans le développement économique et social du Québec. Ainsi, le gouvernement du Québec a lancé en 1996 un Sommet sur l'économie et l'emploi auxquels furent conviés tant les dirigeants du secteur privé, les associations patronales et les représentants des réseaux institutionnels que les dirigeants syndicaux et les représentants des grands mouvements sociaux et communautaires. C'est de ce forum qu'est née l'idée d'un *Chantier sur l'économie sociale*, qui devait devenir une structure permanente dès 1999^{iv}. Composé de représentants des secteurs coopératif, associatif, communautaire et des grands mouvements sociaux (féministe, syndical, environnemental, etc.), le

Chantier a pour mission de promouvoir l'économie sociale et d'apporter son soutien à la consolidation, à l'expérimentation et à l'élaboration de nouveaux projets, de participer à la concertation entre les différents acteurs sociaux de la société québécoise de même que d'agir comme représentant auprès des pouvoirs publics. À titre d'exemple, le Chantier a œuvré à la mise sur pied du RISQ, le Réseau d'investissement social du Québec^v, et il participe activement à diverses initiatives telles que le projet Québec-France sur l'économie sociale et solidaire ou encore le Groupe de l'économie solidaire du Québec qui a organisé deux rencontres internationales des acteurs de l'économie sociale (à Lima en 1997, puis à Québec en 2001)^{vi}.

Mais l'économie sociale au Québec ne se limite pas au Chantier, et une multitude d'autres acteurs y apportent leur concours. Signalons par exemple Fondation, le deuxième fonds de développement syndical du Québec, dont la mission consiste notamment à soutenir les initiatives de l'économie sociale. Bref, l'économie sociale est très dynamique au Québec, et joue un rôle de premier plan dans les stratégies de développement mises de l'avant à l'ère de la mondialisation en coordination avec les autres secteurs de la société québécoise.

Économie sociale et investissement socialement responsable : quelle convergence?

Il existe au Québec un vaste réseau de fonds de développement régional soutenus par les pouvoirs publics de même que par les nouveaux acteurs financiers du mouvement syndical : le Fonds de solidarité de la FTQ, et Fondation. L'investissement socialement responsable connaît pour sa part, un essor sans précédent qui a débuté plus tôt au Canada et aux États-Unis qu'en Europe (à l'exception de la Grande Bretagne). Les pratiques au Canada diffèrent néanmoins de ce que l'on connaît aux États-

Unis. À titre d'exemple, le critère du tabac est utilisé par 83% des portefeuilles responsables au Canada alors qu'on le trouve dans 96% de ces portefeuilles aux États-Unis. Par ailleurs, l'investissement qualifié de *communautaire*, et que l'on peut assimiler à l'investissement solidaire, se chiffre à 5,4 milliards aux États-Unis, contre 55 millions au Canada. Mais c'est sans compter les fonds de travailleurs, qui constituent une véritable innovation au chapitre de l'investissement responsable et solidaire.

Le premier fonds de développement syndical a vu le jour en plein cœur de la crise économique des années 1980 alors que le Québec était aux prises avec un taux de chômage de plus de 15%^{vii}. C'est dans ce contexte que l'une des deux plus importantes centrales syndicales du Québec, la FTQ, proposa de mettre sur pied un fonds de pension à contribution volontaire, destiné à être investi exclusivement dans des entreprises du Québec. Le projet permettait ainsi à la fois de consolider les retraites des travailleurs tout en constituant un capital de risque dont les petites et moyennes entreprises québécoises manquaient cruellement à l'époque. Le Fonds de solidarité s'est rapidement imposé comme un acteur financier incontournable alors qu'il a accumulé à ce jour quatre milliards de dollars (2, 770 milliards d'euros) dont plus de soixante pour cent est investi dans des petites et moyennes entreprises du Québec. La deuxième centrale syndicale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a pu mettre sur pied son propre fonds en 1995 : Fondation compte déjà 30 000 actionnaires, et ses investissements sont dédiés en priorité aux entreprises de l'économie sociale et axées vers le développement durable.

Ces fonds de travailleurs ne doivent pas être confondus avec les *rent-a-union funds*, les fonds « locateurs de syndicats » mis en place en Ontario grâce à une loi parapluie, et qui ne sont

en fait que des véhicules financiers utilisant une affiliation syndicale en vue de bénéficier de crédits d'impôts, sans toutefois servir de mission sociale de développement économique autre que l'enrichissement de leurs contributeurs. Il existe néanmoins d'autres « vrais » fonds qui se sont regroupés dans une alliance sur la base d'une charte définissant les critères d'un véritable fonds de développement syndical : une organisation et une direction sous contrôle syndical; une mission comportant des objectifs économiques et sociaux; la participation du plus grand nombre possible de salariés et la coopération entre le patronat et le syndicat^{viii}.

Vers une articulation de l'investissement socialement responsable et la responsabilité sociale des entreprises

De l'avis de plusieurs, les expressions *investissements éthiques* et *investissements socialement responsables* sont interchangeable, la première étant beaucoup utilisée en Europe et la seconde aux États-Unis. Il nous semble néanmoins pertinent de distinguer l'investissement éthique auquel on peut attribuer une connotation morale, de l'investissement socialement responsable, qui évoque la dimension et les impacts sociaux de tout investissement. Alors que le premier, qui marque les débuts du mouvement, suppose l'application de critères et de jugements moraux individuels (tels que l'avortement), le second plus présent aujourd'hui réfère davantage aux impacts sociaux des activités et des investissements qui les supportent. En d'autres termes, l'investissement éthique renvoie à des valeurs morales reposant sur des choix individuels particuliers, alors que l'investissement social suppose une évaluation concrète et partagée des activités et de leurs conséquences sur la société effectuée sur la base de normes sociales largement débattues et reconnues. >

Au cours de l'histoire, l'investissement *éthique*

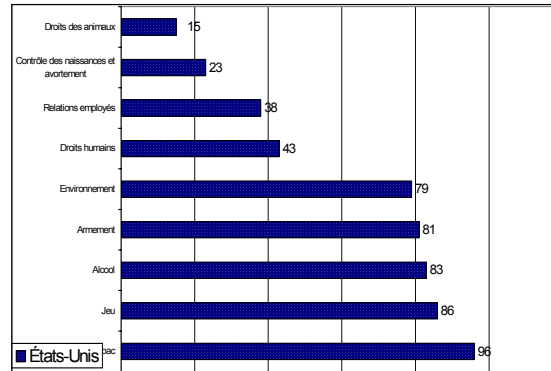
pratiqué par les communautés religieuses soucieuses des activités immorales telles que l'alcool et le jeu (sin stocks) a progressivement cédé le pas à un mouvement d'investissements *socialement responsables* préoccupés par les questions de droits humains, de droits du travail et d'environnement. Au cours des années 1990, le mouvement de l'investissement responsable a pris un véritable essor à la faveur d'une diversification de ses thèmes de mobilisation. Les conséquences de la mondialisation donnent prise à plusieurs campagnes pour dénoncer les conditions de travail dans le Sud, notamment le travail des enfants. Parallèlement, la mondialisation financière suscite l'émergence d'une nouvelle finance solidaire territorialisée, axée sur les besoins des collectivités, et l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène financière tels que les *fonds de travailleurs*. À la fin de la décennie, on peut parler d'une véritable institutionnalisation du mouvement de l'investissement responsable alors que les législations reconnaissent son existence et qu'il se structure de plus en plus en industrie. Comme le titre un article électronique, *Wall Street prend le relais des Pionniers*, à tel point que l'on peut se demander si l'investissement socialement responsable n'est pas " en passe de se banaliser, de devenir un segment du marché de la gestion de patrimoine " (Planetecologie, 2001).

On peut donc parler aujourd'hui d'une troisième génération d'investissements responsables qui n'est plus tant portée par les mouvements sociaux que par une industrie financière empressée de répondre à une demande éthique dans une perspective commerciale et marketing. La question est donc de savoir si le mouvement de l'investissement responsable pourra traverser cette transition où sa crédibilité et ses fondements mêmes seront mis à l'épreuve. Cette transition représente des défis particuliers pour chacune des formes de l'investissement responsable.

L'actif investi selon des critères responsables peut adopter trois modalités distinctes : l'investissement communautaire, le tamisage et l'acti-

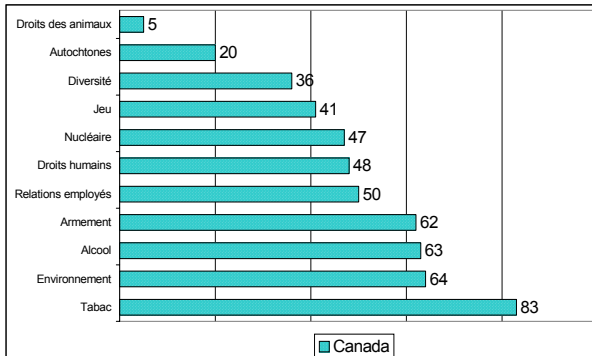
visme actionnarial. Aux États-Unis comme au Canada, le tamisage (ou screening) est la stratégie de prédilection des investisseurs responsables.

**Critères les plus fréquemment utilisés aux États-Unis
(en % des portefeuilles ayant des actifs sélectionnés)**
Source : SIF, 2000



L'ISR pratiqué sous la forme de tamisage représente 63 % de l'ensemble de l'actif impliqué dans l'ISR aux États-Unis, et 94 % de l'actif responsable au Canada. La prépondérance des critères liés à la morale dans les portefeuilles responsables américains pourrait éventuellement s'expliquer par les origines religieuses de l'ISR aux États-Unis étant donné que dès les origines, les critères de l'ISR étaient essentiellement l'éviction des *sin stocks* des investissements de plusieurs organisations religieuses. Le tabac, le jeu, l'alcool, les armes sont fortement reliés à la notion de péché. L'environnement demeure cependant un critère important et est pris en compte dans 79 % des portefeuilles responsables. Au Canada, l'environnement occupe une place plus importante. Bien que n'apparaissant que dans 64% des portefeuilles d'actifs sélectionnés, il arrive en seconde position des préoccupations des investisseurs responsables^{ix}. >

**Critères les plus fréquemment utilisés au Canada
(en % des portefeuilles ayant des actifs sélectionnés)**
Source: SIO, 2000



À mesure que les investisseurs institutionnels s'intéressent à l'investissement responsable, la stratégie de l'activisme actionnarial prend de l'ampleur. Ces investisseurs ont un poids généralement assez important pour entamer un dialogue avec l'entreprise. Par ailleurs, ils n'ont pas toujours le loisir de désinvestir compte tenu de la nécessité de préserver un univers d'investissement équilibré et sécuritaire.

Jusqu'à tout récemment, l'activisme actionnarial était très restreint au Canada en comparaison aux 200 propositions à caractère social étaient proposées aux États-Unis^x. C'est qu'une disposition législative de la Loi sur les sociétés canadiennes par actions permettait aux entreprises de rejeter toute proposition des actionnaires ayant pour objet principal « de servir des fins générales d'ordre économique, politique, racial, religieux, social ou analogue ». Le projet de loi S-11 qui vient d'être adopté à la fin de l'année 2001 vient d'abroger cette disposition, de telle sorte qu'outre le non respect des obligations procédurales, une entreprise ne pourra refuser une proposition que s'« il apparaît nettement que la proposition n'est pas liée de façon importante aux activités commerciales ou aux affaires internes de la société ». Il ne sera donc plus possible aux entreprises canadiennes de rejeter une proposition au motif qu'elle s'intéresse à des questions d'ordre social ou éthique, à moins de démontrer que cette question ne concerne pas l'entreprise. Cette évolution législative ris-

que d'avoir une incidence sans précédent sur l'activisme actionnarial au Canada. En témoigne le résultat historique à l'assemblée annuelle de la grande chaîne de magasins La Baie. En mai 2002, une proposition demandant à l'entreprise de faire respecter les normes de l'Organisation internationale du travail et de mettre en place une structure indépendante et transparente de vérification a recueilli 36,8% des voix^{xi}.

En Amérique du Nord, l'activisme actionnarial concerne prioritairement les droits humains, et l'environnement, comme l'illustre le tableau ci-joint réalisé par François Rebello, directeur du Groupe Investissement Responsable.

Résolutions d'actionnaires en 2001 en Amérique du Nord

Sujet de la résolution	Nombre de résolutions	Proportion	Taux de croissance (sur 1 an)
Droits humains	36	29,5	56
Environnement	25	20,5	92
Autres	24	19,7	nd
Équité	12	9,8	60
Militaire	10	8,2	33
OGM	8	6,6	83
Prix médicaments	7	5,7	83
Total	122	1,00	

Source : Rebello, François. 2002. « Un développement significatif de la « conscience sociale » des actionnaires. Un premier bilan de la saison 2001 des assemblées d'actionnaires ». *Finance citoyenne*, Numéro 4, p. 8-9

Les questions environnementales soumises au vote des actionnaires sont variées, quelques exemples sur les résolutions déposées au Canada en donnent une idée. Une campagne d'actionnaire a visé Home Depot en 1999 pour que celle-ci arrête la vente de certaines variétés d'arbres provenant des forêts de Colombie-Britannique. Lors de l'assemblée d'actionnaires de mai 1999, la résolution a reçu l'appui de 11,8 % des voix. La proposition avait été dépo-

sée par la fondation *As You Sow*, la *Educational Foundation of America* ainsi que *Trillium Assets Management*. En Août 1999, Home Depot a annoncé son intention de réduire progressivement la vente de bois provenant de ces forêts d'ici 2002.

Après le déversement toxique dans la rivière Boac sur l'île Marinduque aux Philippines, la minière canadienne Placer Dome de Vancouver a été accusée en 1996 de négligence par les Nation-Unies. Jusqu'en mars 1997, Placer Dome Inc. était propriétaire de 40 % des actions de Marcopper Mining Corp. considéré responsable du désastre écologique^{xii}.

Working Enterprises Ltd. qui représente un groupe de caisses de retraites de la Colombie-Britannique, appuyé par le Groupe de travail des églises sur la responsabilité des sociétés présenté une résolution d'actionnaires qui demandait à la direction de Placer Dome de commander un rapport indépendant sur les risques environnementaux engendré par ses opérations. Lors de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2000, Working Enterprises Ltd. a retiré sa résolution après que la direction de Placer Dome ait accepté l'implantation d'objectifs environnementaux et l'évaluation de ces objectifs (SIO, 2000).

Une des plus importantes propositions d'actionnaires (elle a impliqué un montant de 22 millions de dollars) au Canada a été déposée en Mai 2000 et concernait les activités de la compagnie Talisman au Soudan. La société était accusée de permettre au gouvernement soudanais, à travers les revenus du pétrole, de continuer la guerre et les abus contre les droits de la personne. Talisman Energy Inc. de Calgary est propriétaire de 25% des actions de Greater Nile Petroleum Operating Co. qui exploite un projet pétrolier au Soudan. Le Fonds humanitaire des métallos, l'Église Unie du Canada, Vision Mondiale Canada et Project Ploughshares ont exprimé leurs inquiétudes quant au rôle que jouait Talisman suite à un investissement au Soudan. Ces groupes dénonçaient le fait que Talisman soutienne indirectement la guerre civile et les

abus des droits de la personne au Soudan^{xiii}.

Des organisations religieuses représentées par le TCCR, le New York State Common Retirement Fund et le New York City Employees retirement System (NYCERS) ont déposé une résolution d'actionnaires qui exigeait que Talisman commande un rapport indépendant qui aurait évalué sa performance quant au respect des droits de la personne et à l'application du Code de conduite international pour les entreprises canadiennes. Elle demandait également que le rapport indépendant soit rendu public dans un délai de 180 jours et que Talisman mette sur pied un système d'évaluation permanent du code de conduite. La résolution n'est pas passée, mais a obtenu 27 % des voix. Le support recueilli était à l'époque le résultat le plus élevé jamais obtenu pour une résolution d'actionnaires à caractère social au Canada (SIO, 2000).

Conclusion

S'il existe certainement des convergences entre l'économie sociale et l'investissement socialement responsable, leur articulation demeure tributaire de la structuration du champ de l'investissement socialement responsable et de sa spécificité vis-à-vis l'investissement dit « éthique ». Celle-ci dépendra notamment de l'évaluation sociale des retombées d'un investissement, où beaucoup reste encore à faire. Cette évaluation se pose comme un véritable défi puisque les éléments sur lesquelles elle porte correspondent à des choix de développement par nature « discutables » et dont sujets à des débats entre les acteurs sociaux.

ⁱ<http://www.ceh.uqam.ca/>

ⁱⁱDépartement d'organisation et gestion des ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal

ⁱⁱⁱIl existe en effet un débat sur la signification de l'économie sociale. En France par exemple, on distingue l'économie sociale de l'économie solidaire, alors qu'on parle au Québec de l'« ancienne » et de la « nouvelle économie » sociale : la première référant aux formes plus institutionnalisées (coopératives, mutuelles, associations) alors que la seconde désigne des formes plus récentes d'organisation locale et communautaire. Voir Gendron, C. 2001. *Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques*. Paris : Revue POUR. P. 175-181

^{iv}<http://www.chantier.qc.ca/>

^v<http://www.fonds-risq.qc.ca/>

^{vi}Une prochaine rencontre du GESQ est prévue à Dakar, en 2005. Voir <http://www.uqah.quebec.ca/ries2001/>

^{vii}À ce sujet voir Gendron. 2002. « Des syndicats investis-

seurs. Fonds de pension à la québécoise ». *Le Monde diplomatique*. Avril 2002. p. 6. <http://www.monde-diplomatique.fr/2002/04/GENDRON/16383>

^{viii}<http://www.workersinvestmentfund.com/html/francais/labourf.htm>

^{ix}Belem Gisèle, *L'investissement responsable*, Chaire Économie et Humanisme, 2002.

^xÀ ce sujet, voir Cloutier, Alexandre. 2001. « Un projet de loi vient accroître le pouvoir « social » des actionnaires », *Finance citoyenne* 2001, vo. 1, no 1, p. 5-6. www.investissementresponsable.com

^{xi}Groupe investissement responsable, « Résultat historique à l'assemblée annuelle de La Baie : 36,8% des voix en faveur d'une proposition sociale », *Bulletin de nouvelles*. 22 mai 2002.

^{xii}*The Globe and mail*, 21 Avril 2000

^{xiii}*The Corporate Ethics Monitor*, mars-avril 2000

^{xiv}*The Globe and Mail*, 26 janvier 2000 □

Le Site Internet du Mois

www.cbsr.com

L'association *Canadian Business for Social Responsibility* (CBSR) regroupe une soixantaine d'entreprises canadiennes qui désirent intégrer les performances financière, sociale et environnementale à leurs pratiques corporatives. Fondée en 1995 par la société d'investissement VanCity, la CBSR a pour mission de définir, de promouvoir et d'enseigner l'élaboration de politiques et de pratiques responsables qui visent à contribuer au mieux-être de la société, de l'économie et de l'environnement. Le site Internet de la CBSR contient la description des programmes et des services qu'elle offre, tels que : la vigie des enjeux sociaux et environnementaux ; l'analyse comparative des comportements organisationnels ; la définition, la planification et l'implantation des stratégies de responsabilité sociale ; l'évaluation des normes sociales et environnementales ; la formation des gestionnaires, des employés et des fournisseurs sur des questions d'ordre social ; etc. Ce site permet également aux internautes d'accéder gratuitement à certaines publications de la CBSR. On peut aussi y télécharger les recommandations tirées des tables rondes présentées par l'association. Enfin, on y retrouve la liste des entreprises membres de la CBSR.

Les séminaires scientifiques de la Chaire

La Chaire Économie et Humanisme présente une série de séminaires scientifiques. Ces rencontres mensuelles, qui ont lieu à l'École de sciences de la gestion de l'UQAM, réunissent des professeurs et des étudiants qui s'intéressent aux questions d'éthique et de responsabilité sociale de l'entreprise.

Chaque séminaire favorise la réflexion sur un thème bien précis. Les échanges sont alimentés par des écrits de la littérature qu'on a pris soin de sélectionner et de soumettre aux participants avant chaque rencontre dans le but de nourrir leurs discussions. Les textes retenus proviennent d'une revue de littérature entamée à l'été 2002. Cette revue de littérature, qui se poursuit à ce jour, donnera lieu à une bibliographie commentée sur la responsabilité sociale corporative.

Un compte-rendu des interactions et des débats est rédigé après la tenue de chacun des séminaires. Ce compte-rendu permet de faire ressortir les idées qui ont été soulevées lors de la rencontre.

Depuis le mois d'août dernier, la Chaire Économie et Humanisme a présenté trois séminaires scientifiques. Les principaux thèmes abordés lors de ces séminaires ont été l'historique et les fondements de la responsabilité sociale corporative, les codes de conduite et les normes internationales. Les participants ont pu se pencher sur les écrits de Goodpaster et Matthews (1983), Freeman (1984), Wood (1991), Jones (1996), Ballet et DeBry (2001), pour ne nommer que ceux-là.

Les internautes pourront accéder prochainement aux comptes-rendus de ces séminaires via site Web de la Chaire Économie et Humanisme.

Programmation des séminaires scientifiques

Août 2002

Premier séminaire: Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative
Mercredi 21 août 2002

Septembre 2002

Second Séminaire: Présentation de Jérôme Ballet.
Vendredi, 13 septembre 2002

Octobre 2002

Troisième Séminaire: Codes de conduite et normes internationales
Vendredi 25 octobre

Novembre 2002

Quatrième Séminaire: La citoyenneté corporative
Vendredi 22 novembre, 9h30 à 12h30

Décembre 2002

Cinquième séminaire: Rapports RSE internationaux et supranationaux
Vendredi 13 décembre, 9h30 à 12h30

Janvier 2003*

Sixième Séminaire: Gouvernance et Stakeholders

Février 2003*

Septième Séminaire: Séminaire sur les initiatives canadiennes de responsabilité sociale corporative

Mars 2003*

Huitième Séminaire: Responsabilité sociale et déréglementation

Avril 2003*

Neuvième Séminaire: Loi sur les régulations économiques et contexte en France

Mai 2003*

Dixième Séminaire: Évaluation sociale

Juin 2003*

Onzième Séminaire: Légitimité et institution

Juillet 2003*

Séminaire de clôture : Retour sur la série de séminaires

* date à confirmer

Calendrier des événements

Conférence publique

Institutions financières et responsabilité sociale
Mardi, le 19 novembre 2002, 12h45 à 13h45
Salle R-M120
Entrée libre

Séminaire scientifique

La citoyenneté corporative
Vendredi, le 22 novembre 2002, 9h30 à 12h30
Pour information: 514.987.3000 #6651 ou ceh@uqam.ca

Publications

Pour commander

514.987.3000
poste 6651
ceh@uqam.ca

la chaire
**économie et
humanisme**

Bulletin d'information

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case Postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6651

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet
www.ceh.uqam.ca
